aux Jardins?

Puis-je privatiser une activité pour ma famille ?

Avons-nous accès à une consigne pour déposer nos affaires ?

Sommes-nous autorisés à prendre des photos dans le Château?

Que faire si je perds un enfant?

Les activités famille qui se déroulent dans les Jardins sont-elles maintenues en cas de pluie ?

En cas d'intempérie, le Château se réserve le droit de modifier la visite ou de l'annuler.

A qui dois-je m'adresser pour obtenir des renseignements sur l'accès au Château pour des personnes en situation de handicap ou en mobilité réduite temporaire ?